



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-05/06

Millonfosse, le 28 mai 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser sur la commune par l'entreprise FACHE -NEXTP, de Cuinchy dans le cadre d'une intervention route d'Hasnon angle rue Henri Barbusse (branchement ENEDIS en trottoir)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les interventions,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route d'Hasnon angle rue Henri Barbusse sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **à partir du 13 juin 2024 (15jours)**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier, route d'Hasnon angle rue Henri Barbusse à partir **du 13 juin 2024 (15jours)**.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



LE MAIRE

THURU-Gérald

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr